



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 JUIN 2008.

- COMPTE RENDU -

(Présents : 32, pouvoirs : 7)

ETAIENT PRESENTS : MMES, MM. LE DISSES, Eric, Maire, MOY Geneviève, ROCCARO Lorenzo, COLIN Patricia, GUIOT Robert, SIMON Chantal, MATTEONI Guy, VINCIGUERRA Catherine, LE BORGNE Yves, CUDENNEC Odile, AGULLO Pascal, PUECHEGUT Emmanuelle, GIULIANO Vito, Adjoint, GIVAUDAN Julien,, BOUDEY Jacqueline, ROS Marie Rose, LO IACONO Michel, BLASZYCK Michel, JOUANDON Laurence, LEGAL Corinne, GOELZER Martine, SUCCAMIELE Nathalie, PALMASI Sandrine, LAVIE Laurent, PANAGOUDIS Grégory, GINI Michel, LANTERMO Christiane, GOMEZ Vincent, ANTROPOLI Grégory, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : /

ONT DONNE POUVOIR : PRADEL Véronique à LE DISSES Eric, PONTOUS Guy à ROCCARO Lorenzo, DENIS Jean François à SIMON Chantal, BRUNEL Jean à MOY Geneviève, POUET Paule à COLIN Patricia, GARGANI Marie Claude à GOMEZ Vincent, VENDRAME Richard à Daniel SIMONPIERI,

SECRETAIRE DE SEANCE : PANAGOUDIS Grégory.



Ouverture de la séance : 18 H 05.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur PANAGOUDIS Grégory est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs reçus.

Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le conseil municipal du 7 mai 2008 :

N°s/Date	OBJET
15/05. 120	CAA. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN ASSOCIATION BOULE AERIENNE MARIIGNANAISE (Cour de la Maison des associations)
19/05. 121	EPE. AIDES AUX VACANCES ENFANTS (AVE) CONVENTION DE FINANCEMENT DES SEJOURS EN ACCUEILS COLLECTIFS DE VACANCES ENFANTS/ADOLESCENTS. ETE 2008. CONVENTION C.A.F.
19/05. 122	CAA. BATS CMX. MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE A L'ASSOCIATION DISFRUTO FLAMENCO. (Travée piscine JAI).
19/05. 123	CAA. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION MOUVEMENT VIE LIBRE (Salle Van GOGH Maison des Associations).
22/05. 124	DRH. FORMATION PROFESSIONNELLE "PEMP" - "PREPARATION A LA FORMATION DE CARISTES". CONVENTION CONVENTION DE FORMATION ATLANTIS CONSEIL ET FORMATION "19 AU 22 MAI 2008" et "26 AU 29 MAI 2008"

4 /06. 125	ESE. ANIMATION ET DEFILE "FEUX DE LA SAINT-JEAN" 24 JUIN 08. CONVENTION ASSOCIATION "LEI DINDOULETO DOU ROUCAS"
04/06. 126	ESE. ANIMATION. SPECTACLE PYROTECHNIQUE 14 JUIL. 08. CONVENTION AVEC CONCEPT COMMUNICATION PYROTECHNIE. (Annule et remplace la décision du maire du 13 mars 2008).
04/06. 127	ESE. ANIMATION. CONCERT AVEC EMMANUEL MOIRE. 12 JUIL. 08. CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRESENTATION SARL ARTS ET LOISIRS GESTION.
04/06. 128	DRH. PERSONNEL COMMUNAL. FORMATION PROFESSIONNELLE "INDISPONIBILITE PHYSIQUE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE". (BEAUSSIER. JOURDAN. PAGANO). CONVENTION ORGANISME ADIAJ.
04/06. 129	HABITAT VILLE. REMBOURSEMENT A MONSIEUR ET MADAME SIMONINI DES CHARGES LOCATIVES ET DES FACTURES EAU DE L'IMMEUBLE SITUE 10, PLACE CAMILLE DESMOULINS.
17/06. 130	DRH. PERSONNEL COMMUNAL. FORMATION PROFESSIONNELLE "CAEP MNS". CONVENTIONS ORGANISME SAF DDJAS 13 (MM. CARMOUZE, RAMANICH).
19/06. 131	DCAA. BATIMENTS COMMUNAUX. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION MOSAIQUE (Centre Culturel Raimu JAI).
19/06. 132	DCAA. BATIMENTS COMMUNAUX. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES 26, RUE LAMARTINE A L'ASSOCIATION ENTRAIDE SOLIDARITE 13.
19/06. 133	HABITAT VILLE. LOCATION APPARTEMENT A MLE GARGUILO - 2, RUE DE PROVENCE LES RAUMETTES.
20/06. 134	ESE. FETE DE LA MUSIQUE 21 JUIN 2008. SPECTACLE "TOUS UNIS POUR LA PAIX ET LE RESPECT". CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION ASSOCIATION RESPECT ATTITUDE.
20/06. 135	CAA. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ASSOCIATION MARIGNANE HAND BALL 96 (GYMNASE ST-PIERRE)
23/06. 136	CAA. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE A LA DIRECTION REGIONALE DES DOUANES. (Salle Secrétin Espace L. Deleuil).
23/06. 137	POPULATION. CIMETIERES. RETROCESSION TRENTENAIRE TERRE PORTE A CARRE 2 TOMBE 36. SAINT NICOLAS – Mme PELLET NEE CICERO.
23/06. 138	ESE. ANIMATION. DISQUE JOCKEY BAL. FEUX DE LA SAINT JEAN 24 JUIN 2008. CONTRAT SOCIETE « SYMBOL MSC »

Les procès-verbaux des Conseils Municipaux des 18 avril et 7 mai 2008 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de voter une motion en faveur du maintien de la base des Canadiens sur Marignane. Celle-ci est adoptée à l'unanimité (pour : 39).

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil du retrait de l'ordre du jour du dossier relatif à l'annulation de l'avenant n° 1 au marché « Aménagement d'un parking paysager rue du Stade ».

Puis il est passé aux questions inscrites à l'ordre du jour :

LE CONSEIL,

DECIDE de procéder par un vote au scrutin secret, à l'élection d'un président de séance. **EST ELUE** Madame Geneviève MOY, à l'unanimité des suffrages exprimés et au premier tour de scrutin (39 voix).

DECIDE, à l'unanimité (39), de conclure, pour la saison estivale 2008, une convention de mise à disposition de surveillants de baignade sapeurs pompiers avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches du Rhône, pour la surveillance de la plage du Jai. **PRECISE** que le montant de la prestation fournie par le SDIS est évalué à 10.296,00 €. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

DECIDE de procéder, par un vote à main levée après accord unanime du conseil, à la désignation d'un correspondant chargé des questions intéressant les anciens combattants et victimes de guerre et des questions de mémoire. A ETE ELU, à la majorité absolue des suffrages exprimés, (pour : 35 ; contre : 0, abstention : 4 Mmes, MM. PEREZ, SIMONPIERI, MIRA, VENDRAME) Monsieur Julien GIVAUDAN.

DECIDE de désigner, par un vote à main levée après accord unanime du conseil, à la désignation d'un membre des conférences de territoires. Madame Geneviève MOY a été désignée, à la majorité absolue des suffrages exprimés, (pour : 35 ; contre : 0, abstention : 4 Mmes, MM. PEREZ, SIMONPIERI, MIRA, VENDRAME) en qualité de membre des conférences de territoires.

DECIDE, à l'unanimité (39) d'adhérer à l'association Collectif Prouvènço. INDIQUE que le montant de l'adhésion pour 2008 est de 50,00 euros.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'approuver, les termes du protocole d'accord entre la Commune de MARIIGNANE et l'E.U.R.L. MANDON. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit protocole d'accord.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la consultation pour l'achat de mobilier scolaire ainsi que le marché unique conclu avec l'attributaire à savoir DELAGRAVE S.A. 15, Rue Soufflot – 75240 PARIS Cedex 05.

Pour un montant : Minimum : 20 000,00 € HT soit 23 920,00 € TTC/AN. . Maximum : 50 000,00 € HT soit 59 800,00 € TTC/AN.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la consultation pour la fourniture d'imprimés ainsi que le marché unique conclu avec l'attributaire à savoir « QUADRIPLUS », Quartier Bricard, 13700 MARIIGNANE.

Pour un montant : Minimum : 45 000,00 € HT soit 53 820,00 € TTC ; Maximum : 138 000,00 € HT soit 161 460,00 € TTC.

DECIDE, à l'unanimité (39, d'approuver les neuf opérations qui seront soumises à l'approbation du Conseil Général, ci-après :

N° Projet	PROJETS RETENUS POUR 2008	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	Ravalement des façades école maternelle Hélène BOUCHER	75 100 €	89 819.60 €
2	Travaux de réparations au canal des arrosants	75 000 €	89 700 €

3	Réfection de l'entrée de l'école rue Blaise Pascal	70 000 €	83 720 €
4	Travaux divers à la colonie	58 528 €	69 999.49 €
5	Réfection des cours réparations dans les écoles et travaux au centre aéré	63 700 €	76 185.20 €
6	Travaux d'éclairage sur voirie et bâtiments communaux	75 000 €	89 700 €
7	Groupe Scolaire A.Chave : isolation thermique du bâtiment, travaux de peinture	75 000 €	89 700 €
8	Rénovation de toiture et d'étanchéité au gymnase bolmon	50 000 €	59 800 €
9	Espace Deleuil – sécurité 1 ^{ère} Tranche	75 000 €	89 700 €
	TOTAUX	697 328.00 €	738 324.29 €

SOLLICITE auprès du Conseil Général, dans le cadre de son soutien aux communes pour la réalisation de TRAVAUX DE PROXIMITE AU TITRE DE L'ANNEE 2008 et en conformité avec le protocole y afférent, une aide de 80% des montants HORS TAXES. **PRECISE** que les recettes seront inscrites après obtention des subventions. **PRECISE** que les travaux, des opérations retenues par le Conseil Général, seront réalisés conformément aux délais impartis par celui-ci. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

DECIDE, à l'unanimité (39), de signer avec le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Ruisseau de la Cadière une convention de mise à disposition des emprises foncières communales nécessaires à la réalisation de l'ouvrage de délestage des crues de la Cadière. **PRECISE** que cette mise à disposition interviendra à titre gratuit. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE, à l'unanimité (39), de rétrocéder, à l'euro symbolique aux copropriétaires de la SIGNORE IV, représentés par leur Syndic LA SOMATRIM, dûment mandaté à cet effet, le délaissé de terrain de 252m² à détacher de la parcelle cadastrée section CM n° 23. **PRECISE** que le document d'arpentage et les frais notariés seront pris en charge par les copropriétaires de la Signore IV. **MANDATE** Monsieur Le Maire pour signer tout document afférent au dossier. **PRECISE** que pour permettre le mandatement des honoraires du Conservateur des hypothèques la valeur vénale du terrain est de l'ordre de 2000 €. **CHARGE** l'Office Notarial de Marignane de la rédaction de l'acte.

DECIDE, à l'unanimité (39), de donner à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole un avis favorable pour procéder, en tenant compte des réserves du Commissaire Enquêteur, à la modification n° 5 du Plan d'Occupation des Sols de Marignane (appelé Plan Local d'Urbanisme).

DECIDE, à l'unanimité (39), dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Programmation 2008, de participer financièrement, à hauteur de 50.000 euros, aux projets associatifs 2008 auxquels le comité de pilotage a donné un avis favorable. **APPROUVE** l'engagement du budget de fonctionnement de l'équipe projet pour un montant de 50.000 €.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'émettre un avis DEFAVORABLE à la demande formulée par la Société D.D.L.B. en vue d'exploiter un centre de tri et de transfert de déchets du bâtiment et des travaux publics.

DECIDE, à l'unanimité (39) d'émettre un avis **DEFAVORABLE** à la demande formulée par la Société D.B. AUTO.

DECIDE, à l'unanimité, dans le cadre de la restauration de 22 EX-VOTO DE LA CHAPELLE NOTRE DAME DE PITIE, pour un montant estimé à 14.454,60 € HT, soit 17.287,70 € TTC., de solliciter une subvention auprès :

- Des Monuments Historiques (DRAC) à hauteur de 45% du montant total TTC soit 7 779,47 €.
- Du Conseil Général à hauteur de 22 % du montant total TTC soit 3 803,29 €.
- Du Conseil Régional à hauteur de 13 % du montant total TTC soit 2 247,40 €.

DIT que la Commune participera à hauteur de 20 % de la somme totale TTC soit 3 457,54 €.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Marignane et le président du CCAS en ce qui concerne les compétences de la Commission Administrative Paritaire.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Marignane et le président du CCAS en ce qui concerne les compétences du Comité Technique Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'approuver le tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 1^{er} juillet 2008, comme suit :

	<u>SUPPRESSION</u>	DATE D'EFFET
GRADE	DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	1er juillet 2008
GRADE	INGENIEUR TERRITORIAL	1er juillet 2008

DECIDE, à l'unanimité (39), de prendre en charge les frais de repas engagés par les membres du jury du Conservatoire de Danse, pour les examens du 25 Juin 2008, à raison de 20,00 € par repas, soit la somme prévisionnelle totale de 160 euros pour 8 personnes.

DECLARE, à la majorité (pour 34, contre : /, abstention : 5 Mmes, MM. GINI, LANTERMO, GARGANI, GOMEZ, ANTROPOLI), que le compte de gestion établi pour l'exercice 2007 par Monsieur le Trésorier Principal, n'appelle aucune réserve. Le compte de gestion de l'exercice 2007 sera visé et certifié conforme par l'Ordonnateur. **SE CONFORME** aux résultats du compte de gestion, certifiés exacts par le Comptable Public.

DECIDE, à la majorité, ((Le Maire s'étant retiré), pour : 33, contre : /, abstention : 5 Mmes, MM. GINI, LANTERMO, GARGANI, GOMEZ, ANTROPOLI) le compte administratif pour l'exercice 2007 tel qu'il a été arrêté, après intégration de tous mouvements liés au rattachement des dépenses et des recettes à l'exercice et prise en compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes. **DECLARE** que les opérations comptables et budgétaires de l'exercice 2007 sont définitivement closes.

La balance générale du Compte Administratif pour l'exercice 2007 se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Montant total des recettes de l'exercice : 40 691 041.82 €
- Montant total des dépenses de l'exercice : 39 707 041.90 €

▪	Résultat de l'exercice 2007 (excédent) :	983 999.92 €
▪	Résultat antérieur de clôture (excédent) :	3 724 137.92 €
▪	Part affecté à l'investissement en 2007 :	722 277.92 €
▪	Résultat de clôture 2007 (excédent):	3 985 859.92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

▪	Montant total des recettes de l'exercice :	6 109 717.26 €
▪	Montant total des dépenses de l'exercice :	8 381 285.45 €
▪	Résultat de l'exercice 2007 (déficit) :	- 2 271 568.19 €
▪	Résultat antérieur (excédent) :	946 279.96 €
▪	Résultat de clôture 2007 (déficit):	- 1 325 288.23 €

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à :

▪	Dépenses :	1 866 400.16 €
▪	Recettes :	2 101 424.29 €

Le compte administratif laisse apparaître un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 1 090 264.10 €.

DECIDE, à l'unanimité (39), d'allouer, à compter de l'exercice 2008, une indemnité de conseil au taux plein à Monsieur Rémi VITROLLES, en contrepartie des prestations de conseil, d'étude et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable. **PRECISE** que l'indemnité sera calculée en appliquant le tarif ci-après à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, et afférentes aux trois dernières années.

TARIF

-	Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de	3 p. 1000
-	Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de	2 p. 1000
-	Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de	1.5 p. 1000
-	Sur les 60 979.61 euros suivants à raison de	1 p. 1000
-	Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de	0.75 p. 1000
-	Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de	0.50 p. 1000
-	Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de	0.25 p. 1000
-	Au-delà des sommes excédant 609 796.07 euros à raison de	0.10 p. 1000

PRECISE également que l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

PREND ACTE du rapport présenté par Monsieur le Maire retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice 2007 et les conditions de leur financement, dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine reçue en 2007.



Clôture de la séance : 20 H 15.



Le Maire,
Eric LE DISSES.